



**Mission d'Observation Electorale
de L'Union Européenne
République du Rwanda 2008**



Kigali, le 29 Juillet 2008

**Déclaration du Chef des Observateurs de l'UE à l'occasion du lancement de la Mission
d'Observation Electorale**

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous accueillir tous à cette conférence de presse à l'occasion du lancement de la Mission d'Observation Electorale de l'UE au Rwanda.

Tout d'abord, je tiens à remercier les autorités rwandaises de l'invitation adressée à cette Mission pour observer les élections parlementaires prévues du 15 au 18 Septembre 2008. L'envoi d'une mission de quelques 80 observateurs, le plus gros contingent d'observateurs internationaux pour les prochaines élections, témoigne du vif intérêt que l'UE accorde au processus de transformation démocratique dans ce pays.

J'attends également une délégation de mes collègues du Parlement Européen qui va nous rejoindre peu de temps avant les élections. Comme vous le savez, cette mission suit une méthodologie bien définie et que nous appliquons dans notre mission dans tous les pays où se fait l'exercice d'observation électorale. Il est fait application des mêmes normes et méthodes que dans toute autre Mission d'Observation Electorale de l'UE. Notre méthodologie se conforme à la Déclaration de principes pour l'Observation Internationale d'élections et son Code de Conduite. Approuvé par les Nations Unies à New York en octobre 2005, ce document constitue le fondement de la crédibilité internationale des élections.

Cela veut dire que nous nous concentrons sur le processus et non sur les résultats éventuels d'une élection. Nous n'avons pas d'allégeance politique ou de préférences, nous nous occupons de toutes les questions pertinentes en ce qui concerne le processus électoral dans son ensemble, y compris la campagne, les performances de l'administration électorale, le rôle du pouvoir judiciaire et l'environnement général dans lequel les élections ont lieu. Nous sommes ici pour observer les élections et non pour nous en mêler.

Nous analyserons l'environnement électoral tant au niveau central que local dans les quatre provinces par les soins de nos observateurs à long terme. À cet égard, nous accueillons tous les contacts souhaités par tous les partenaires. Notre évaluation est basée sur des normes internationales régissant les élections. En outre, nous allons nous référer aux meilleures pratiques avérées pour la tenue d'élections démocratiques.

Comme vous le savez, l'UE a déjà envoyé une Mission d'Observation Electorale dans les élections parlementaires en 2003. Dans le rapport final de cette mission, un certain nombre de



**Mission d'Observation Electorale
de L'Union Européenne
République du Rwanda 2008**



recommandations avaient été faites. Nous allons analyser dans quelle mesure les recommandations précédentes ont été adoptées.

Conformément à la norme pratiquée par la MOE UE, après les élections, la mission publiera une déclaration préliminaire dans les 48 heures de la clôture du scrutin. Ceci permet d'apporter au public notre évaluation du processus électoral jusqu'à ce stade - d'où son caractère préliminaire. Il est clair que des éléments importants du processus ont lieu après la clôture du scrutin, par exemple, la finalisation des résultats, et les plaintes qui pourraient surgir et les procédures de recours. Ainsi, un rapport final ne sera publié que dans l'intervalle de 1 à deux mois plus tard. Ce rapport fera état de l'appréciation globale de l'ensemble du processus électoral et comprendra, le cas échéant, une série de recommandations succinctes.

Mesdames et Messieurs, il s'agit de ma deuxième visite au Rwanda. J'étais ici en 2007 avec l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP. Je suis heureux de revenir au Rwanda. Du reste, je ne manquerais pas d'exprimer ma grande joie quant à l'accueil chaleureux dont j'ai fait l'objet et nous espérons, et j'espère, pour ma part, contribuer positivement à l'évolution démocratique du Rwanda.